

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-012029

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : OS110 Société : 189802

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Mouloud Najia épouse

Date de naissance : 01-02-1958

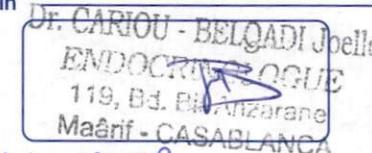
Adresse : 184, 6 et Al. Abderrahmane Sidi Mounir

Casablanca

Tél. : 0628328370 Total des frais engagés : 6296,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/11/2023

Nom et prénom du malade : ZAA R I Najia Age: 1958

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 01/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

8



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/07/2013	Cr	4	3000.00	115.000.00 BELQADI Jocelle Maamif - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL KARI Appt. 1 N°R. A 239 212121 Sidi Maârouf Casablanca	01/11 2023	5996,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

HELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— 00000000 00000000 B 35533411 11433553	G	Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. CARIOU BELQADI Joëlle

ENDOCRINOLOGIE METABOLISME

Lauréate de la Faculté de PARIS

الدكتورة كاريو بلقاضي جووبيل

اختصاصية في أمراض الغدد والتغذية

خريجة كلية الطب بباريس

M² ZAAMI Néjia

152,50 x 7

744 x 2 Lentilles seules 34 le soir, ou coucher - ds veille

571 Novopen Flexpen

Casablanca, le : 01/11/13

(2)

16 matin

18 midi

18 soir

(2)
avant repas

NB(5) Beudelette

Hypericum

1 cap

(2)

294 x 3 Corazem 10/10

1 cap

(2)

sodium 2,5

1 cap

(2)

116,80 Lipenethyl 100

1 le mat

(2)

50,10 Teufen

1 ap + 215

(2)

108,00 recos 1 le soir

(2)

F 5996,140
seen h morn

Dr. CARIOU - BELQADI Joëlle

ENDOCRINOLOGIE

119, Bd. Bir Anzarane

Maârif - CASABLANCA

PHARMACE EL KARIM
119, Bd. Bir Anzarane
Maârif - CASABLANCA
Tél.: 05 22 23 84 84 - 05 22 99 26 53 - E-mail : carioujoelle@yahoo.fr - ICE : 001634169000021

SP

119، شارع بئر انزاران - إقامة رمزي، باب (ب) الطابق الثاني - المعريف - 20100 الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 99 26 53 - 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67

119, Bd. BIR ANZARANE - Résidence RAMZI - Porte B 2ème Etage - Maârif - 20100 CASABLANCA
Tél.: 05 22 23 84 84 - 05 22 99 26 53 - E-mail : carioujoelle@yahoo.fr - ICE : 001634169000021

Lantus® SoloStar®

100 Unités/ml - 100 Units/ml

1 stylo de 3 ml / 1 pen of 3 ml

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sébaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH



6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sébaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH



6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sébaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH



6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sébaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH



6 118001 081608

Lantus® SoloStar®
100 Unités/ml - 100 Units/ml
solution injectable en stylo prérempli

5 stylos de 3 ml

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sébaâ 20250 - Casablanca
LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ B5
P.P.V. : 744DH00



6 118001 081615

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sébaâ 20750 - Casablanca
LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ B5
P.P.V. : 744DH00



6 118001 081615

COVERAM®
10 mg/10 mg

PPV 294 DH00

PPV 294 DH00

PPV 294 DH00

Veca®

Solifénacine succinate

LOT : 5943
PER : 07 - 26
P.P.V : 108 DH 00

LIPANTHYL®
160 mg Fénofibrate
لبنثيل®
فينوفibrات 160 ملجم

maphar
Zi Zenata Ain Sébaâ, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V : 116,80 DH



NovoRapid® FlexPen®
FlexPen®
5x3 ml 100 U/ml

5x3 ml
100 U/ml

NovoRapid® FlexPen®
100 U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3 ml
P.P.V : 571,00 DHS

8-9670-73-270-2
2-07-270-8-9670-73-270-2

NovoRapid® FlexPen®
100 U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3 ml
P.P.V : 571,00 DHS

8-9670-73-270-2
2-07-270-8-9670-73-270-2

Tanganil® 500 mg
تاجانيل® 500 ملغ
comprimé - قرص
Acétylleucine - أسيتييل لوسين

Maphar
Bd Alkima N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tanganil 500mg cp b30
P.P.V : 50,10 DH



6 118001 180340

NovoRapid® FlexPen®
FlexPen®
5x3 ml
100 U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3 ml
P.P.V : 571,00 DHS



6 118001 121304